CENTENAIRE DE LA FONDATION DE LA SOCIÉTÉ CENTRALE D'AQUICULTURE ET DE PÊCHE

par

J. DAGET (1)

C'est le 21 mars 1889 que fut fondée la Société centrale d'Aquiculture de France dont le premier président fut Henri de Lacaze-Duthiers, professeur à la Sorbonne, membre de l'Académie des sciences et de l'Académie de médecine. Conformément aux articles 2 et 3 de ses statuts, elle se proposait d'étendre son activité à toutes les branches de l'exploitation des eaux (pisciculture en eau douce et en eau salée, ostréiculture, mytiliculture, etc.) et en général à toutes les questions se rattachant à la faune et à la flore aquatiques. Sur tout le territoire français, elle s'occupait spécialement de concourir au repeuplement des eaux, d'encourager l'élevage et la propagation des espèces les plus utiles et d'empêcher par tous les moyens la destruction des richesses aquatiques. La nouvelle société groupait, dès sa fondation, 156 membres (12 honoraires et 144 titulaires). Elle se réunissait une fois par mois, un jeudi, sauf pendant les mois de juillet, août et septembre, pour écouter les communications présentées par ses membres, prendre connaissance de la correspondance, des actes administratifs et délibérer sur toutes les questions qui lui étaient soumises. Elle publiait un bulletin contenant les procès-verbaux des séances mensuelles, des informations, de courtes notes, des mises au point d'ordre scientifique ou technique ainsi que des nouvelles de sociétés de pisciculture et de pêche qui, à la fin du XIXe siècle, se multipliaient un peu partout en France. La plus ancienne société de pêcheurs à la ligne aurait été créée en 1882 et en 1898 on en comptait officiellement 149.

Le 3 novembre 1889 se fondait également à Paris la Société centrale des Pêcheurs à la ligne, dont certains membres créèrent la même année le journal "Le Pêcheur" et qui ne tarda pas à lancer l'idée d'une "Fédération des Sociétés de Pêcheurs et de Pisciculture". Il y a un siècle, nos compatriotes se passionnaient pour l'exploitation et le repeuplement des milieux aquatiques. Des sociétés de Pisciculture locales ou départementales, comme celle du Cher, la première qui fut fondée en 1882, se consacraient au réempoissonnement des rivières en Tanches, Carpes, Salmonidés et Ecrevisses, ainsi qu'à la surveillance des eaux et à la lutte contre le braconnage.

En 1895, la Société centrale d'Aquiculture de France procède à une refonte de ses statuts. Elle précise ses buts : "1°- Propager les connaissances exactes d'ordre scientifique, pratique et économique sur tous les sujets concernant l'exploitation des produits des eaux. 2°- Provoquer l'exécution de recherches scientifiques sur la biologie des êtres qui peuplent ces eaux. 3°- Concourir au repeuplement du milieu aquatique, encourager l'élevage et la propagation raisonnée des espèces utiles et empêcher par tous les moyens légaux la destruction de ces espèces. 4°- Grouper les efforts des sociétés locales fondées dans un but analogue, protéger celles-ci et provoquer au besoin la formation de nouvelles associations locales du même genre". En même temps, la société prend son appellation définitive de Société centrale

(1) Muséum national d'Histoire naturelle, Ichtyologie générale et appliquée, 43 rue Cuvier, 75231 PARIS Cedex 05, FRANCE.

Cybium 1989, 13(4): 299-302.

d'Aquiculture et de Pêche (SCAP) sous laquelle elle sera connue jusqu'à sa dissolution en 1976.

A partir de 1897, au cours de son Assemblée générale annuelle, la SCAP procède à une remise de médailles et de diplômes d'encouragement destinés à récompenser des personnes physiques ou morales qui se sont fait remarquer durant le cours de l'année pour leur dévouement en faveur de l'aquiculture ou de la pêche. Certaines de ces récompenses sont décernées à l'initiative de la SCAP, d'autres le sont à la demande des Ministères de l'Agriculture, de la Marine ou des Travaux Publics. Jusqu'à la première guerre mondiale, le rayonnement de la SCAP ne cessa de grandir, tant sur le plan national qu'international; le nombre de ses adhérents y compris les sociétés, syndicats, corporations et établissements publics ou privés admis au même titre que les particuliers, croît régulièrement de 156 en 1894 à 281 en 1904 et 310 en 1913.

Dans les 26 premiers tomes du Bulletin de la SCAP, de 1889 à 1914, et à un degré moindre dans les 20 suivants, de 1920 à 1939, se trouve réunie une extraordinaire somme d'informations sur la technologie de la pêche en mer et en eau douce, sur le développement et l'activité des établissements de pisciculture, sur l'élaboration des textes législatifs et réglementaires en matière de pêche, sur les méfaits des pollutions industrielles, sur les essais de repeuplement des milieux naturels et surtout les acclimatations volontaires ou accidentelles, "réussies" ou non, d'espèces nouvelles pour la faune française. Citons à titre d'exemples quelques faits aujourd'hui peu connus ou menacés de tomber dans l'oubli. De 1891 à 1895, 645 millions d'alevins de morue ont été déversés dans les baies de Terre Neuve pour pallier l'appauvrissement des lieux de pêche et la diminution des rendements observés depuis une cinquantaine d'années. A la même époque, on réempoissonnait les rivières de France à l'aide de quantités également importantes de jeunes Cyprinidés et Salmonidés provenant d'élevages en étangs ou en stations piscicoles. Toutefois, on ignorait encore tout de la dynamique des populations, de l'équilibre des biocénoses et de l'aménagement des milieux aquatiques. On pensait qu'il suffisait de déverser des alevins ou de jeunes poissons dans l'eau pour améliorer le rendement de la pêche, idée simpliste qu'il sera d'ailleurs difficile de combattre par la suite dans l'esprit de certains pêcheurs.

A la fin du siècle dernier, le poisson chat et la perche soleil (ou calicoba) étaient élevés couramment dans des étangs, mais en 1894 ils n'avaient pas encore pénétré dans les eaux libres. La perche soleil est signalée en 1901 dans les rivières de Sud-Ouest et l'un des membres de la SCAP écrit alors à ce sujet : "Je crains... que la faveur un peu inconsidérée avec laquelle est accueillie sa récente acclimatation ne soit suivie d'une déception et qu'on ne regrette un jour la précipitation avec laquelle on en aura doté nos eaux". Les avantages et les dangers de la propagation du poisson chat alimentent toujours les discussions entre ses ardents promoteurs et les sceptiques. En 1904, *Ambloplites rupestris* est introduit dans la région chalonnaise et, dès 1910, on le capture assez fréquemment dans la Saône, aux environs de Chalon, où il se reproduit régulièrement aussi bien dans les étangs que dans les rivières. On sait que cette espèce, contrairement à certaines autres, n'étendit jamais son aire de dispersion. Très discrète, elle se fit même oublier jusqu'en 1976 où un individu fut pris dans la région de Digoin (Saône et Loire), mais s'agissait-il d'un descendant des poissons acclimatés 72 ans plus tôt ? L'able de Heckel (*Leucaspius delineatus*) fut introduit accidentellement dans un étang près de Lunéville (Meurthe et Moselle) en 1911 (mélangé à des alevins d'autres Cyprinidés) puis volontairement l'année suivante aux environs de La Pallice. C'est également dans le Bulletin de la SCAP que l'on trouvera des renseignements précis sur la progression du sandre et du hotu dans nos eaux et de bien d'autres espèces, de l'écrevisse américaine et du crabe chinois au rat musqué et au ragondin.

L'aquariologie en revanche intéresse peu les membres de la SCAP. Rendant compte en 1908 de la publication d'un ouvrage allemand sur les poissons d'ornement, Jacques Pellegrin, secrétaire de la société depuis 1900 et qui devait

remplir ces fonctions jusqu'en 1925 lorsqu'on lui confia celles de président à vie, écrivait : "Quand donc s'intéressera-t-on en France à ce côté si attrayant de l'aquiculture ?" Deux ans plus tard, en 1910, est créé au sein de la SCAP un "Comité d'Amateurs d'Aquariums" et, en 1911, la société "Aquaria", mais il faudra attendre encore bien des années avant de voir l'aquariologie prendre son essor dans notre pays.

La première guerre mondiale porta un coup assez rude à la SCAP dont l'activité ainsi que la publication du Bulletin furent suspendues durant cinq ans. En 1920, la Société se réorganise tant bien que mal. Le nombre de ses membres, tombé à 261 remonte à 346 en 1928 et 357 en 1938. Les séances générales mensuelles reprennent, de même que la parution du Bulletin, mais celui-ci ne comportera plus que 125 pages par an au lieu de 300. La raison de cette diminution, outre l'élévation des frais d'impression auxquels la modicité des cotisations encaissées ne permet plus de faire face, semble être la création en 1920 de l'Office scientifique et technique des Pêches maritimes et surtout de ses publications intitulées "Notes et Mémoires". De plus, la revue "La Pêche maritime" avait commencé à paraître en 1918. De ce fait, toutes les informations et communications relatives au milieu marin échappaient à la SCAP contrainte de réduire ses attributions originelles aux seules eaux douces. En 1926, on note la reprise d'une tradition interrompue depuis la guerre, celle de distribuer des récompenses, essentiellement des médailles, au cours de l'Assemblée générale annuelle et publique.

En 1928, un nouvel évènement va influer sur l'avenir de la SCAP. Un organisme intersyndical, appelé "Union piscicole de France", est créé sous les auspices de la Direction générale des Eaux et Forêts par l'Union nationale des syndicats de l'Etang, d'une part, par le syndicat des Pisciculteurs Salmoniculteurs, d'autre part. Son organe, le "Bulletin français de Pisciculture", prend en quelque sorte le relais du Bulletin de la SCAP qui continue néanmoins à paraître jusqu'en 1939 sans autre modification qu'un appauvrissement du champ des matières traitées. Les auteurs préfèrent en effet proposer leurs manuscrits à des revues spécialisées et mieux éditées.

De 1940 à 1948, malgré les difficultés du moment, le Bulletin de la SCAP paraît régulièrement, mais ne comporte plus que 32 pages par an. En 1949, le Conseil supérieur de la Pêche (CSP) remplace le Comité central des Fédérations départementales de Pêche et de Pisciculture. Il se voit en même temps conférer des attributions plus étendues et, à partir de 1950, publie un "Bulletin officiel d'information".

La SCAP, simple association gérée par des bénévoles et dotée de moyens devenus dérisoires, avait donc vu lui échapper successivement tous les domaines qui avaient motivé sa fondation, entretenu son activité et alimenté son bulletin. Sous la pression des évènements elle avait dû s'effacer devant des organismes officiels plus dynamiques, publiant des revues spécialisées plus attractives pour les auteurs et les lecteurs et dont les champs d'action plus restreints répondaient mieux aux besoins des administrations chargées de gérer les pêches et l'aquiculture. Ce dernier terme, à la suite d'une proposition de L. Laubier en 1969, n'allait pas tarder à être supplanté en France par celui d'aquaculture, plus satisfaisant aux yeux et à l'oreille des latinistes.

A partir de 1949, les réunions générales mensuelles continuent à avoir lieu, mais il faut bien reconnaitre que les sujets qui y sont abordés et les débats qui s'y déroulent manquent d'intérêt et d'enthousiasme. Pour la SCAP, l'heure des révisions déchirantes a sonné. En avril 1950, elle propose un référendum à ses membres restés fidèles. Par 58 voix sur 61 votants, il est décidé de renoncer à la publication du Bulletin et de faire paraître les compte-rendus des réunions mensuelles sur des pages réservées du Bulletin français de Pisciculture qui jouit d'une large audience. Le nombre de pages varie de 1 à 6 suivant les numéros. En 1954, après quelques années d'interruption, la SCAP décerne de nouveau des médailles.

Cependant en 1963, lors de l'Assemblée générale, le Conseil s'inquiète à juste titre de l'avenir de la Société. Il constate le désintérêt croissant de ses membres pour les réunions mensuelles et pour les conférences qui avaient finalement remplacé les communications absentes et les débats écourtés, mais il ne propose aucune mesure concrète. En 1974, dans un dernier sursaut, le Conseil décide "de rompre avec nos habitudes passées qui ne semblaient plus correspondre à ce que l'on attend aujourd'hui d'un groupement comme le nôtre". Il propose alors un programme de réunions sous forme de conférences-débats sur des sujets choisis d'avance et annoncés en début d'année. Cette timide mesure arrivait trop tard et ne changeait pas grand'chose à une situation de fait qui datait déjà de plusieurs années. Elle ressemble davantage à l'acceptation d'un échec déjà consommé qu'à une véritable innovation. La dernière séance générale ayant fait l'objet de la publication d'un procès-verbal est datée du 8 mai 1974.

Le 21 juin 1976, lors de la première assemblée générale de la Société française d'Ichtyologie (SFI), le devenir de la SCAP est évoqué et "son éventuelle fusion avec la SFI est même envisagée". Au cours d'une ultime assemblée générale extraordinaire tenue le 9 novembre 1976, la SCAP, qui ne comptait plus alors que 106 membres, (et qui n'avait plus de président, mais deux vice-présidents, Madame J. Wurtz-Arlet et Monsieur J.-C. Hureau) décide, à la majorité absolue des 44 membres présents, la dissolution de la Société (Journal Officiel du 23 Janvier 1977, p. 575) et la dévolution de son actif à la SFI. Ces fonds devaient être consacrés, jusqu'à leur épuisement, à couvrir les abonnements au Bulletin français de Pisciculture et les cotisations des membres de la SCAP qui acceptaient d'adhérer à la SFI.